

Motion de l'IUEM votée en AG le 24 mars 2009

Nous, membres de l'Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM), nous sommes rassemblés en réunion extraordinaire le 24 mars 2009. Nous dénonçons la loi de programmation pour la Recherche de 2006 et la loi LRU de 2007. Nous constatons l'aggravation du processus de destruction du système de recherche et d'enseignement supérieur public, accéléré par le gouvernement actuel. Nous exprimons notre indignation face à l'agressivité et au mépris affichés vis-à-vis de la communauté scientifique par le président de la République dans son discours du 22 janvier 2009 fondé sur de multiples appréciations erronées.

Nous tenons à affirmer notre attachement :

- au principe d'un service public de l'enseignement et de la recherche
- à l'indépendance académique et, plus généralement, à celle des métiers du savoir
- au modèle de l'évaluation scientifique par des pairs.

Nous tenons à nous déclarer partie prenante du mouvement actuel pour la défense du service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Nous exigeons :

- L'arrêt du démantèlement des EPST (non aux instituts « agence de moyen »). Nous voulons qu'ils conservent leur rôle national d'opérateur de recherche. De plus le CNRS doit conserver l'ensemble de ses disciplines.
- La remise à plat du projet de décret sur le statut des enseignants-chercheurs
- Le retrait du projet sur la « mastérisation » des concours de recrutement
- La remise à plat du projet de « contrat doctoral unique »
- L'annonce d'un plan pluriannuel d'emploi à 3 ans et une prospective à 10 ans pour éviter les effets d'accordéon dans le nombre de recrutements des universités et des organismes. Cette programmation doit avoir pour objectif de maintenir et de développer l'emploi scientifique permanent, d'analyser et de réduire la précarité et notamment de réduire la proportion de CDD.
- L'évaluation du crédit impôt recherche et de son impact, en particulier en terme d'embauche des docteurs en entreprise. La communauté scientifique doit y être associée. Sur la base de cette évaluation, un rééquilibrage vers la recherche publique devrait être envisagé.
- Le transfert d'une proportion plus conséquente des crédits de l'ANR vers les ANR blancs et vers les organismes et universités. La communauté scientifique doit jouer un rôle clef à la définition des programmes thématiques de l'ANR.
- Le refus des chaires mixtes universités/organismes au profit d'une vraie politique de délégation et de détachement et redéploiement de ces postes aux EPST

Nous ne sommes pas contre la réforme et l'évolution de notre système de recherche et d'enseignement. Nous exigeons une mise en place d'un débat et d'une négociation sur la base des propositions des états généraux de la Recherche (novembre 2004) et par les instances existantes (CoNRS, CNU, conseils universitaires et conseils d'organismes, syndicats, associations et coordinations nationales) avec un calendrier suffisant pour permettre une véritable réforme

Par conséquent :

- Les membres de l'IUEM refusent désormais, chacun à la mesure de ses moyens et de ses responsabilités, de contribuer à la destruction de l'actuel système de recherche et d'enseignement de notre pays.
- Nous soutenons le boycott de l'AERES, de l'évaluation des projets ANR et des jurys de chaires mixtes universités/organismes.
- Nous soutenons le blocage des CA appelés à entériner les réformes en cours.
- Nous soutenons la démission éventuelle des DUs
- Nous déclarons l'IUEM « Institut en lutte ».